



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Ordre du merite combattant

Question écrite n° 50352

#### Texte de la question

M Claude Galametz attire l'attention de M le secretaire d'Etat aux anciens combattants sur les nombreuses propositions faites par le monde combattant de retablissement du « merite combattant » ou de l'attribution d'une medaille d'honneur du combattant. En effet, compte tenu du contingent restreint de nomination dans l'ordre national du Merite, qui ne permet pas de recompenser le benevolat important des dirigeants de ces associations, il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qui pourraient etre prises a ce sujet.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'ordre du Merite combattant, institue par un decret du 14 decembre 1953, etait destine a recompenser les personnes qui se sont distinguees par leur competence, leur activite et leur devouement dans le soutien, la defense et la gestion des interets moraux et materiels des anciens combattants et victimes de guerre, notamment comme dirigeants nationaux, departementaux et locaux des associations et oeuvres ayant cet objet. Il a ete supprime en 1963 a la suite de la creation de l'ordre national du Merite, qui peut etre attribue au titre de ces memes activites. Toutefois, dans le but d'honorer les dirigeants d'association et de souligner leurs merites, une etude, actuellement en cours, a ete entreprise afin de trouver diverses possibilites permettant de leur decerner un temoignage de gratitude. Le secretaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre ne peut prejurer les resultats de cette etude, mais il convient de souligner que le retablissement eventuel de l'ordre du Merite combattant, qui pose d'importants problemes, n'est qu'une solution parmi d'autres.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Galametz Claude](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50352

**Rubrique :** Decorations

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 1991, page 4739